

N° ____/MINFI/ITIE/C/SP

Yaoundé, le 30 Octobre 2020

**COMPTE RENDU DE LA TREIZIEME SESSION DU COMITE ITIE
DU 30 OCTOBRE 2020**

Le Ministre des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique, vice-président du Comité ITIE a présidé le vendredi 30 octobre 2020 dès 10h38mn à l'hôtel Mont Febe, une session de ladite instance en présence de ses membres ainsi que ceux du Secrétariat Permanent comme l'atteste la feuille de présence de circonstance jointe. Après la vérification du quorum jugée atteinte, le Président du Comité a remercié une fois encore les uns et les autres pour leur présence et leur engagement. Il a déroulé l'ordre du jour de la session, validé après débat en cinq (05) points, à savoir :

- I- Examen et adoption des comptes rendu des sessions des 19 et 20 octobre 2020 ;
- II- Examen des résolutions des précédentes sessions ;
- III- Examen du rapport provisoire de la 2^e validation du Cameroun ;
- IV- Examen des modalités de collecte des données chiffrées de la conciliation des exercices 2018 et 2019 ;
- V- Divers.

I- EXAMEN ET ADOPTION DES COMPTES RENDU DES SESSIONS DES 19 ET 20 OCTOBRE 2020

Lesdits projets ont été préalablement transmis par voie électronique aux membres du Comité pour observations. Après prises en comptes des observations formulées séance tenante et notamment sur la reformulation de certaines résolutions, les comptes rendus sous revue sont adoptés par le Comité.

II- EXAMEN DES RESOLUTIONS DES PRECEDENTES SESSIONS DU COMITE

Sur ce point, le Président du Comité passe la parole à **Madame le Secrétaire Permanent** qui présente un tableau récapitulatif des résolutions prises par le Comité depuis 2018. **Le Président** salue cet exercice de mémoire et instruit au Secrétaire Permanent, la création d'un registre des résolutions en prenant le soin de ne porter au Comité que les résolutions dont l'exécution reste pendante. En se fiant au tableau soumis à l'examen, il demande pourquoi la résolution 3 relative à la désignation des représentants de la Société civile au sein du Secrétariat Permanent, n'a pas été suivie d'effet.

En guise de réaction à cette interrogation, **Madame le Secrétaire Permanent** rappelle que le Secrétariat Permanent, héritier de l'ancien Secrétariat Technique, avait une configuration tripartite

identique à celle du Comité et qu'il était question à travers cette résolution, de revenir à cette orthodoxie que les organisations de la société civile n'ont pas jugé opportune.

Monsieur le représentant de PWYP sur la question a dit n'avoir pas bien perçu une telle exigence légale et que si le fondement s'avère exact, les organisations concernées se feront le devoir de communiquer le nom de leur représentant au Secrétariat Permanent. Questionné par le Président sur le fondement de cette décision, Madame le Secrétaire Permanent dit que les minutes des sessions de la période pourront nous éclairer sur le fondement exact de cette demande.

Monsieur le représentant de l'UJC suggère que les résolutions soient classées en trois temps à savoir celles qui sont exécutées, celles qui ne les sont pas et celles qui sont nouvelles.

A l'issue des débats sur ce point, **le Président recommande au Secrétaire Permanent de saisir par écrit les organisations de la société civile du Comité afin qu'elles désignent leur représentant au sein du Secrétariat permanent.**

Il recommande que les résolutions soient formellement actées dans un registre dédié tenu au Secrétariat Permanent en faisant le distinguo avec les recommandations. Enfin il propose que les toutes dernières résolutions apparaissent en gras dans le registre.

III- EXAMEN DU RAPPORT PROVISOIRE DE LA 2^e VALIDATION

Au cours de la session du 20 octobre 2020, le Comité avait décidé de mettre sur pied un groupe de travail ad hoc chargé entre autre de formuler les observations du Cameroun suite à la publication du rapport provisoire de sa deuxième validation. Ce groupe présidé par le représentant de l'église protestante avait pour rapporteur le représentant de la CONAC qui dans son exposé, a présenté les actions susceptibles d'être adressées pour améliorer la notation du Cameroun. Il a identifié les actions urgentes exécutables le jour même de la session du Comité (*adoption es rapports annuels d'avancement 2018 et 2019*), celles susceptibles d'être exécutées avant le 18 novembre (*élaboration des plans de travail 2021-2023 et celui du dernier trimestre de l'année 2020*) et celles pouvant être exécutées le 31 décembre au plus tard (finalisation des comptes rendu...). Il a clôturé son propos en en présentant les recommandations du rapport et a suggéré la création d'un Comité pour le suivi desdites recommandations, ultime recommandation que le Comité par la voix du représentant des services du Premier Ministre n'a pas jugé utile parce que relevant de la compétence du Secrétariat Permanent.

Après sa présentation, **le Président du Comité** a salué un rapport dense et riche en propositions. Il a relevé la nécessité de satisfaire tous les partenaires internationaux avec en tête de file le FMI qui a admis certaines définitions contenues dans le mémorandum du gouvernement, lesquelles définitions devraient être acceptées aussi par les autres partenaires comme l'ITIE. Il a pris pour exemple la problématique des dépenses quasi fiscales qui in fine, sont comptabilisées dans les dépenses budgétaires et acceptées comme telles par le FMI alors que toutes les explications ainsi données ne semblent pas emporter l'adhésion de l'ITIE.

Dans la rubrique des débats, **le représentant de l'ONG AGNR** fait deux propositions pour améliorer la notation du Cameroun en matière de communication notamment. Il suggère que les articles retraçant les activités de la société civile en matière d'ITIE soient cités dans le rapport. Il suggère en outre que

l'ITIE soit présent sur le terrain comme l'est le processus de KIMBERLEY à BETARE OYA par exemple, qui malgré ses richesses prouvées en réserve aurifère, souffre d'un déficit infrastructurel paradoxal.

Le représentant de la SNH a pour sa part relevé les définitions des dépenses quasi fiscales, communément admises par le FMI et la BM, mais rejetées dans le rapport provisoire de validation alors même que ces partenaires dans leur mode de fonctionnement sont complémentaires. Réagissant aux propos du **représentant de l'UJC** pour qui il faut relooker le site internet du Comité qui est la vitrine de nos activités, il dit que ce site a subi des transformations fondamentales en terme de densification et a rejoint le précédent orateur sur la nécessité d'une classification par thématique, sous réserve de la disponibilité des données.

Revenant sur la problématique des transferts infra nationaux, le Président passe la parole aux représentants du CAPAM et de la DGTCFM qui chacun expliquent les étapes des procédures de monétisation de l'or dans leurs administrations respectives. Après ces explications, il apparaît clairement que le CAPAM ne retient aucune quantité d'or qui est intégralement rétrocédée au MINFI à charge pour lui de procéder à la répartition des parts, répartition que l'évaluateur n'a pas bien perçue et qu'il faut à nouveau clarifier.

Pour clôturer ce sujet, le Président du Comité demande au Coordonnateur du CAPAM de mettre à la disposition des membres du Comité, la décision relative à la monétisation de l'or.

Le représentant des services du Premier Ministre pour sa part demande si le groupe de travail a déjà préparé les réponses à proprement parlé à adresser aux évaluateurs. Il suggère que le suivi des recommandations formulées dans le rapport soit fait par le Secrétariat Permanent qui par la même occasion, devra rendre régulièrement compte de l'exécution du plan de travail du quatrième trimestre de l'année.

Le Président du Comité à sa suite, suggère au groupe de travail de proposer les responsables de la mise en œuvre de chaque recommandation ainsi que les délais y attenants.

Questionné sur le rendu du groupe de travail, **Madame le Secrétaire Permanent** qui découvre le rapport en même temps que tout le monde, salue le travail effectué et propose que les points focaux qui ont fait des notes techniques à l'adresse des évaluateurs s'assurent que toutes les informations ont été prises en compte. Elle précise que chaque validation devrait viser le respect de chaque exigence qu'il faut explorer dans le fond. Elle a pris l'exemple de la propriété effective pour laquelle il faut aller au-delà du registre pour publier effectivement les bénéficiaires et a dit l'attente des partenaires sur la question, à savoir l'adoption d'une loi sur la propriété réelle. Les autres exigences devraient se satisfaire d'une documentation suffisante et en cela, elle a salué la contribution du représentant de l'Ong AGNR. Elle a poursuivi en disant que le plan de travail attendu est flanqué d'une note d'orientation et par conséquent d'un schéma bien précis, le plan de travail triennal devant viser la satisfaction de toutes les exigences au premier trimestre 2022.

En réaction, le Président du Comité rappelle que le Comité vient en appui à l'administration qu'elle assure et qu'en tant que responsable de l'administration du Comité, une résolution devrait la conforter afin que toutes les demandes d'informations soient satisfaites dans les délais adéquats.

Le Sénateur ESSOMBA TSOUNGUI pour sa part dit qu'il considère le travail qu'il découvre séance comme une matière première qu'on peut enrichir avec les éléments relevés par Madame le Secrétaire Permanent. Il demande que ce rapport soit mis à la disposition de tous. Il salue par ailleurs le retour de la sérénité au sein du Secrétariat Permanent et suggère que le MINFI soit saisi par lettre pour la régularisation du statut du personnel, tête par tête et que les éventuels rappels de salaire soient versés aux intéressés.

Pour clôturer ce point, le Président demande que soit récapitulé tout ce qui est attendu des administrations en termes d'information ou de document afin que le traitement donne lieu à des correspondances envers ces administrations et points focaux.

Il suggère que la résolution portant régularisation du statut du personnel soit signée du Président du Comité et d'un membre. Monsieur le représentant de l'église protestante est désigné comme cosignataire des résolutions.

IV- MODALITES DE COLLECTE DES DONNEES CHIFFREES DES CONCILIATIONS 2018 ET 2019

Sur ce point et à la réquisition du Président du Comité, Madame le Secrétaire Permanent prend la parole pour demander au Comité d'acter la demande de prorogation du délai de production du rapport de conciliation ITIE 2018. Elle rappelle que le Comité a jusqu'au 01^{er} novembre 2020 pour adresser cette demande au Secrétariat International. Elle rappelle qu'au cours de la session tenue le 20 octobre 2020, le Comité avait décidé de produire les rapports ITIE 2018 et 2019 en régie.

Après ces propos, le Comité décide de solliciter la prorogation du délai de publication du rapport ITIE 2018 pour le 31 mars 2021 au plus tard. Le rapport 2019 devra quant à lui, être produit le 31 décembre 2021 au plus tard.

Le Secrétaire Permanent a ensuite souligné la difficulté de l'exercice de production en régie des rapports ITIE étant donné que le Comité n'a pas recruté 'Administrateur Indépendant. Il est donc question pour le Comité d'examiner comment adresser les aspects du rapportage ITIE qui sont habituellement gérés par le consultant : la collecte des données, avec leur volet confidentialité, mais surtout les questions de fiabilité et de réconciliation des données, le traitement des écarts qui en découle et l'analyse des données ITIE. Elle a précisé que certains pays de la sous région ont réalisé cet exercice il y a quelques années, sans logiciel et sans consultant externe mais seulement avec les capacités du Secrétariat national. En outre, il a été porté à la connaissance des participants que le Secrétariat International a recommandé de reconduire le périmètre de la dernière conciliation ainsi que le dernier formulaire de déclaration y relatif, par souci de simplification. Enfin, le Secrétaire Permanent a souligné qu'il faudra dans tous les cas remplir le formulaire des données résumées du Secrétariat International, autre tâche habituellement réalisée par le consultant.

La parole a ensuite été donnée à un cadre du Secrétariat Permanent pour présenter un projet de protocole de réalisation en régie des rapportages ITIE des exercices 2018/2019, notamment pour permettre au Comité d'examiner les voies et moyens d'adresser les aspects du rapportage ITIE qui sont habituellement gérée par l'Administrateur Indépendant. Cette présentation n'a cependant pas permis de

clarifier le processus de réalisation en régie du rapportage ITIE 2018 ET 2019 mais a plutôt souligné l'urgence d'un recours à un consultant externe voire à l'acquisition d'un logiciel de collecte des données.

Sur la nécessité de l'achat d'un logiciel pour la conciliation 2019, le Président du Comité a suggéré de saisir le Minfi pour s'enquérir des disponibilités financières à même de supporter cette acquisition.

Sur la question du recrutement d'un consultant externe d'accompagnement, le Président du Comité a suggéré à Madame le Secrétaire Permanent un entretien en son cabinet pour une meilleure compréhension. Il a recommandé à Madame le Secrétaire Permanent de se rapprocher de lui pour convenir ensemble d'une date consensuelle pour la tenue de la prochaine session du Comité.

Plus rien n'étant inscrit au point divers, le Président du Comité a remercié les uns et les autres pour cette session marathon et a clôturé la session 15h10 minutes. /-

**Le rapporteur de séance
Comité**

le Président du

N° ____/MINFI/ITIE/C/SP

Yaoundé, le 30 Octobre 2020

RESOLUTIONS DE LA TREIZIEME SESSION DU COMITE ITIE DU 30 OCTOBRE 2020

I- RESOLUTIONS

A l'issue de la session mentionnée ci-dessus, le Comité :

- 1- Adopte les comptes rendu des sessions des 19 et 20 octobre 2020 ;
- 2- Décide que les organisations de la Société civile soient saisi pour procéder à la désignation de leur représentant au sein du Secrétariat Permanent ;
- 3- Décide d'instituer au sein du Secrétariat Permanent, un registre des résolutions, actés, numéroté et signées conjointement par le Président du Comité et un membre du Comité ;
- 4- Désigne le représentant de l'église protestante pour cosigner la résolution portant régularisation du cadre contractuel des personnels du Secrétariat Permanent ;
- 5- Adopte le rapport du groupe ad hoc chargé de proposer les réponses du Cameroun au Secrétariat International suite à la publication de son deuxième rapport de validation ;
- 6- Décide de demander la prorogation au 31 mars 2021 du délai de publication du rapport ITIE 2018. /-

Le Comité recommande :

- 1- Au Coordonnateur du CAPAM de mettre à la disposition des membres du Comité, la décision relative à la monétisation de l'or ;
- 2- Au Secrétariat Permanent :
 - de faire systématiquement le point de la mise en œuvre du plan de travail à l'entame de chaque session ;
 - de récapituler tout ce qui est attendu des administrations en termes d'information ou de document afin que le traitement donne lieu à des correspondances en direction des administrations concernées et des points focaux ;
 - de se rapprocher de lui pour convenir de la date de tenue de la prochaine session ;

Le Président du Comité